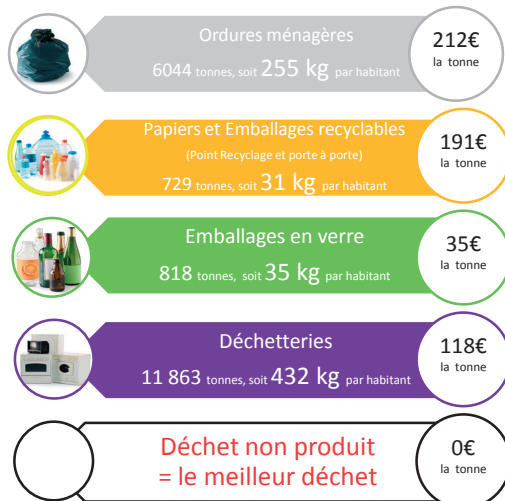


BILAN 2010



Le SICTOM du GUIERS publie chaque année en juin son rapport annuel.

L'année 2010 a connu une baisse des ordures ménagères incinérées (-1,1%) et une augmentation de la collecte des déchets recyclables (+5,9%). La collecte du verre a également vu une baisse de 2% par rapport à 2009.

Chaque habitant du SICTOM du GUIERS a produit en 2010, **320 kg de déchets** contre 390 kg de moyenne nationale. Bravo aux habitants du SICTOM du GUIERS pour ce résultat ! Nous pouvons faire plus en triant mieux le verre, les emballages plastiques, les papiers et en faisant son compost chez soi.



12 tonnes collectées

Les déchèteries ont collecté moins de déchets qu'en 2009 (-9 %). C'est environ 432 kg/habitant qui sont déposés chaque année par les habitants du SICTOM.

Les produits dangereux comme les peintures, huiles, acides, bases, ont vu une augmentation de près de 19%, représentant ainsi près de 74 tonnes collectées et traitées par une unité de traitement appropriée.



DECHETERIES

Quelques règles à respecter pour un meilleur accueil en déchèterie :

- Préparez vos déchets triés à domicile, vous gagnerez du temps pour le déchargement.
- Venez avec un coffre plein, plutôt que de faire de nombreux allers-retours qui risqueraient d'engorger nos déchèteries.
- Préférez les jours de semaine plutôt que le samedi qui est bien souvent surchargé.
- Bâchez vos remorques pour éviter des dépôts sur les routes d'accès à nos déchèteries.
- Soyez patient et restez courtois, vous agissez pour l'environnement !

3 DECHETERIES A HORAIRES D'OUVERTURE UNIQUES Les Abrets - Domessin - St Genix sur Guiers

- **Lundi : 14 h 00 - 17 h 00**
- **Du mardi au samedi : 9 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00***

* Fermeture à 18 h 30 du 1^{er} avril au 30 septembre. Fermées les jours fériés. Réservées aux habitants du SICTOM du GUIERS. Gratuites pour les particuliers dans la limite de 3m³/jour. Payantes pour les professionnels.



Bon de commande d'un composteur en bois à 30 €

A renvoyer accompagné d'un **chèque de 30 €** à l'ordre du TRESOR PUBLIC SICTOM du Guiers 27, avenue Pravaz - BP 66, 38480 PONT-DE-BEAUVOISIN
Un rendez-vous sera donné dans les jours qui suivent pour le retrait
Limité à un composteur par foyer réservé aux habitants du SICTOM du GUIERS
Revente interdite

NOM.....Prénom.....
Rue ou hameau.....
Code postal.....Commune.....
Tél. / / / / / E-mail.....@.....



Le journal Sictom du Guiers

EDITO

« Dans le climat d'incertitude que nous subissons en ce moment, dû à la réforme de l'intercommunalité, le SICTOM du GUIERS continue d'innover pour améliorer la qualité du service rendu aux habitants, mais aussi pour diminuer le coût de traitement des déchets ménagers. Parmi ces actions :



Une implication forte de notre ambassadeur du tri sur le terrain, des formations au tri, au compostage, mais aussi des interventions dans les écoles afin de former les jeunes au tri sélectif pour un meilleur environnement.

La diminution des déchets verts, qui représentent actuellement plus du tiers des dépenses du SICTOM, avec l'achat et la mise à disposition des communes d'un broyeur de type professionnel qui aura un objectif double, diminution du tonnage et utilisation sur place des broyats en paillage.

L'agrandissement et la mise en sécurité des déchèteries qui reçoivent plus de 100.000 visiteurs par an.

Initié par les commissions du SICTOM, le projet de faire du compostage de bas d'immeuble et de quartier avec des volontaires bénévoles est actuellement en cours de mise en place.

Comme les actions ci-dessus le font penser, c'est avec optimisme que les membres du comité perçoivent le devenir du syndicat. Nous assurerons, comme dans le passé, un service de proximité optimum aux habitants du périmètre du SICTOM.

PAGNIEZ Jean

Ne plus polluer en utilisant les moyens mis à votre disposition par le SICTOM, tri sélectif, déchèteries, devrait être le mot d'ordre de chacun pour laisser à nos jeunes un environnement où il fait bon vivre.

INFOS

Votre bac a été refusé à la collecte

Si un **autocollant « refus de collecte »** a été apposé sur votre bac, c'est que vos déchets n'ont pas été présentés conformément au règlement de collecte et aux consignes de tri.



Pourquoi je n'ai pas été collecté ?

- présence d'ordures ménagères non recyclables dans un sac ou un bac jaune,
- présence de verre, déchets verts, gravats, gros cartons, encombrants, déchets dangereux... ou tout autre déchet devant être apporté en déchèterie,
- déchets d'activité professionnelle dans le cas d'une entreprise. En cas de doute, contactez le SICTOM du GUIERS au 04 76 93 54 98

Que faire ?

- Enlever le scotch, retirer les déchets qui ne sont pas acceptés à la collecte et les déposés dans les bons contenants de tri ou en déchèterie.
- Représenter votre bac à la prochaine

collecte : il sera collecté si les déchets sont redevenus conformes.

Est-ce vraiment important ?

Chaque erreur augmente le coût du tri effectué manuellement, de plus les refus sont envoyés à l'incinération, ne faisant qu'augmenter le coût de la collecte sélective.

Quand les déchets ne sont pas dirigés vers le bon circuit de traitement, cela peut-être dangereux pour les agents de collecte et pour l'environnement, mais cela peut aussi détériorer les équipements de collecte et de traitement.

SICTOM du GUIERS
27, avenue Pravaz BP 66
38480 PONT-DE-BEAUVOISIN
Tél. 04 76 93 54 98
Fax 09 71 70 45 41
sictom-guiers@orange.fr

COMPOSTAGE et PAILLAGE AU JARDIN

Le SICTOM du GUIERS collecte chaque année de grandes quantités de déchets verts dans les déchèteries (environ 4000 tonnes/an). **C'est environ 20 % du total des déchets collectés sur notre territoire !** Les déchets verts sont traités sur la plate forme de broyage de St Genix sur Guiers. Le broyat est distribué en agriculture pour amender les terres au niveau local.

Cependant la gestion de la filière présente certaines limites :

- Transporter des tonnes de déchets verts coûte cher,
- La présence de plastique et de ferrailles dans les déchets verts nuit au compost et se retrouve dans les champs,
- Le coût global de la filière.

Comment faire pour produire moins de déchets verts ?

Le compostage

La moyenne nationale de déchets (hors déchèterie) produits par habitant est de 390 Kg par an et les déchets compostables représentent 30 %. Avec quelques gestes simples, vos déchets pourraient facilement vous fournir un excellent engrais 100 % naturel pour votre jardin ! C'est une solution très efficace pour valoriser les déchets du jardin et ceux de la cuisine (épluchures de fruits, de légumes, restes de repas, coquilles d'oeuf, marc de café, thé...). Le compost obtenu constitue un très bon engrais naturel, gratuit de surcroît, et qui restitue au sol la matière organique et les éléments nutritifs nécessaires à la croissance des végétaux. Le compost peut être réalisé en tas, dans un coin du jardin ou dans un composteur.

Le broyage des végétaux

Pour les plus gros branchages qui ne peuvent pas être mis au composteur, la solution est le broyage ! Sans acheter un broyeur, il peut être réalisé à l'aide d'une tondeuse pour les petites tailles épandues sur la pelouse. Cette technique est applicable pour les feuilles mortes à l'automne qui sont ensuite utilisées en paillage sous les haies et au pied des arbres. Pour les plus gros volumes, équipez vous d'un broyeur adapté à vos besoins, que vous pouvez acquérir à plusieurs et vous échanger lors des périodes de taille. Il vous permettra de réduire toutes vos tailles en copeaux. Cette technique permet de réaliser un broyat utilisable directement en paillage au pied des massifs ou en mélange dans le compost. Le broyat obtenu constitue un paillis de qualité.



Autrefois, un jardin ne produisait que des ressources, pas des déchets. Tout était utilisé ou recyclé. Mais la société s'est « urbanisée ». Beaucoup de pavillons ont été construits, avec autant de gazons et leurs haies. Voilà qui produit de la biomasse sans débouchés... Les collectivités ont créé des filières pour les traiter, mais cela coûte cher (54 €/tonne au SICTOM du GUIERS). Ce coût impacte directement la taxe sur les déchets que chacun de nous paie. Face à cette situation coûteuse et typiquement « non durable », nous voulons inciter les citoyens à recycler leurs déchets verts au jardin.

Le mulching (recyclage sur place des pelouses)

Vous ne savez que faire de vos tontes qui représentent de gros volumes. Au lieu d'effectuer plusieurs voyages à la déchèterie, laissez le gazon coupé court sur place, il constitue un bon engrais lorsqu'il se décompose. Ainsi, il n'y a pas de ramassage et pas d'herbe à stocker. L'herbe étant composée à 90% d'eau, elle se dégrade naturellement en nourrissant le sol.

Outre son rôle fertilisant, le mulching protège le sol du chaud en été et du froid en hiver, limite l'évaporation de l'eau pendant les périodes chaudes et vous dispense de ramasser l'herbe. Pour être efficaces, les tontes doivent être plus rapprochées. Les tontes sont donc plus agréables et plus rapides car il n'y a pas de bac à vider.

Certaines tondeuses disposent de la fonction « mulching » qui consiste à broyer l'herbe lors de la tonte, il existe également des kits mulching à adapter sur votre tondeuse, mais une simple tondeuse effectuera le même travail en rapprochant un peu plus les tontes.

Vous aller bientôt semer votre pelouse ? Choisissez des espèces à croissance lente qui produisent des volumes de tontes moins importants (Raygrass à feuilles plus fines ; variétés « Elka », « Lex 86 », « Avenue », « Troubadour »..)



Christian NANCHEN

Le paillage

En haie, en massif ou au potager, le paillis organique -ou mulch- apporte de l'humus, réduit le désherbage, protège, améliore, maintient l'humidité du sol et réduit l'exposition au gel. Les tontes de gazon une fois sèches, associées ou non à d'autres résidus de végétaux finement broyés, fournissent un excellent paillage. Vous pouvez utiliser les feuilles mortes, tontes de pelouse, déchets de taille broyés. Étendez des couches de 5 cm environ (plus pour les feuilles mortes) au potager ou au verger : au pied des arbustes ou sous les haies, entre les rangs du potager ou au pied des rosiers et des massifs floraux vivaces. Le paillage permet de limiter les arrosages en diminuant l'évaporation de la terre, tout en apportant de la matière organique à dégradation lente au sol.

Cette couche peut en plus servir de gîte à de nombreux vers et insectes utiles au jardin. Enfin, en hiver, le paillage participera à la protection de vos plants contre le gel. Il permet surtout de limiter la croissance des mauvaises herbes et donc les corvées de désherbages !

Choisir des végétaux à croissance lente

Nous utilisons trop souvent des végétaux à croissance rapide comme les thuyas, les lauriers, troènes, charmes... créant des contraintes d'entretien. Des variétés nanifiées ou à croissance lente existent et permettent des tailles espacées avec un volume moindre de déchets à évacuer. Quelques exemples : Camélia, fusain ailé, arbusier, azalée, rhododendron, laurier-tin compact, berbérin nain, lilas nain...



Installer une prairie fleurie

Pourquoi ne pas transformer une partie de votre pelouse en prairie ? Si vous voulez diminuer votre corvée de tonte et agrémenter votre jardin, transformez une partie de la pelouse en prairie fleurie que vous couperez que 2 ou 3 fois dans l'année. En plus de l'aspect esthétique vous attirerez les papillons, les insectes auxiliaires et de nombreux animaux. La coupe s'effectuera en juin avec votre tondeuse à hauteur de coupe maximale.

Vous pouvez également installer des plantes couvre-sol de type marjolaines, lierre, muguet, qui permettent de ralentir et de limiter l'apparition des mauvaises herbes.



Christian NANCHEN

Les Actions du SICTOM du GUIERS en faveur de la gestion durable des jardins

Promotion du compostage individuel

Le SICTOM du GUIERS propose des composteurs en bois d'un volume de 600 litres au tarif de 30 € (soit 50 % du prix réel). Cette offre est réservée aux habitants du SICTOM du GUIERS sur présentation d'un justificatif de domicile et limité à un par foyer.

Vous trouverez en page suivante un bon de commande à nous renvoyer accompagné d'un chèque de 30 € à l'ordre du Trésor Public. Un guide du compostage et des explications vous seront données lors du retrait.

Afin d'encourager les habitants de notre territoire à s'engager dans cette pratique, nous réservons cette année un petit cadeau, pour tout achat d'un composteur, alors dépêchez-vous ! C'est simple et après 8-9 mois vous obtenez un engrais gratuit pour votre jardin.

Vous observez des difficultés dans l'obtention de votre compost ? Votre compost sent mauvais, il est trop humide ou trop sec ? Contactez le SICTOM du GUIERS, un maître composteur se rendra chez vous pour examiner votre compost et vous apporter les techniques de compostage pour devenir un véritable expert en dégradation de la matière !



Compostage collectif

Le SICTOM s'investit aussi dans les logements collectifs pour encourager le compostage au pied d'immeuble. Il suffit que deux résidents au moins, locataires ou propriétaires, d'un immeuble ou d'une petite résidence soient intéressés. Après accord de la copropriété, le SICTOM du GUIERS fournira gratuitement les composteurs et un bioseau de 10 litres par foyer. Les habitants signent une charte par laquelle ils s'engagent à apporter leurs déchets fermentescibles (épluchures de fruits et légumes, marc de café...) dans le composteur. Le SICTOM apporte une aide technique si nécessaire et propose des formations. Grâce au compostage le poids des ordures ménagères peut être réduit de près de 30 %. Le compost obtenu peut être utilisé pour les jardinières et les espaces verts des résidents.



Formation des guides composteurs et des employés communaux

Les « guides-composteurs » sont des personnes volontaires formées aux techniques du compostage et du paillage. Elles acquièrent ainsi l'art et la manière d'obtenir un bon compost. Ces « guides » du compostage peuvent devenir des personnes ressources pour leurs voisins, leurs amis, les habitants de leur commune... Les formations aux techniques du compostage et du paillage ont lieu à Pont de Beauvoisin après inscription au SICTOM du GUIERS au 04 76 93 54 98.

Les communes membres du SICTOM s'impliquent également, en formant leurs employés à une gestion écologique des espaces verts : compostage, paillage, campagnes zéro-phytos, prairies fleuries, tontes mulching. Une première formation organisée par le SICTOM et avec l'appui du Conseil général de l'Isère, se déroulera cet automne, pour les services espaces-verts des 23 communes.

